Le cartel romand d'hygiène expose au comptoire de Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **8 (1935)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-120124

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'ancienne cuisine

Fig. 1

LE CARTEL ROMAND D'HYGIÈNE

expose

AU COMPTOIR DE LAUSANNE

Dans le dessein de faire œuvre éducative dans le domaine du logement, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale (H. S. M.) avait aménagé dans les halles du dernier Comptoir de Lausanne, l'exposition d'une série de stands, montrant des chambres de nature très différente. La plus grande partie de ces intérieurs était rétrospective, car malgré les démarches entreprises auprès des exposants au Salon des arts ménagers en vue de créer des intérieurs modernes, il n'a guère été possible d'aboutir dans ce sens.

Nous reproduisons donc ci-contre des ensembles constitués directement sous le patronage du Cartel romand. Ils présentent tous un intérêt particulier.

L'ancienne cuisine dans laquelle le foyer, au sens propre du mot, est encore le centre de la vie familiale, est en voie de disparaître dans nos villes, mais il existera probablement longtemps encore dans nos fermes et dans la maison rurale en général. La figure 1 en montre un exemple intéressant.

Les beaux meubles Louis-Philippe que nous voyons dans l'ensemble de la figure 2 permettront toujours à leur propriétaire d'arranger une chambre dans le sens traditionnel ou moderne du mot. Qu'il s'agisse d'un appartement à la vieille mode ou d'une chambre à grande baie, des meubles de cette catégorie

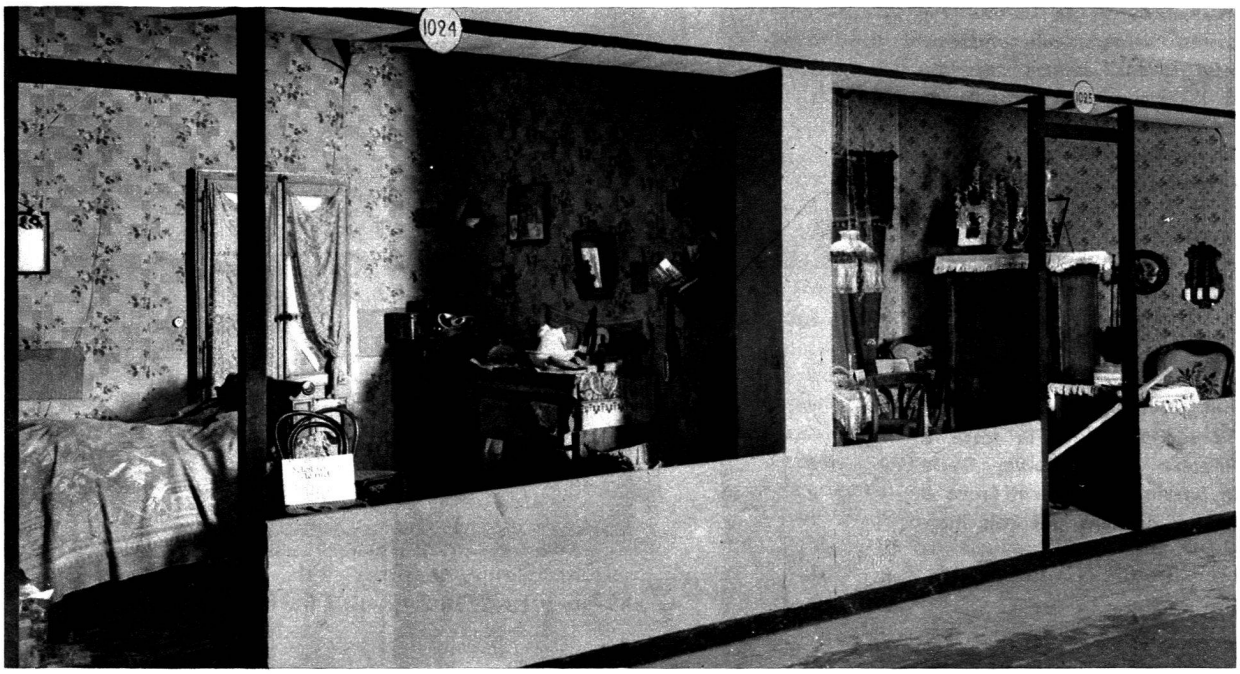

Le taudis. La chambre surannée

Fig. 3 et 4

Fig. 2

s'adapteront toujours soit à un arrangement classique soit à une disposition aussi moderne que possible. La solution que présente la figure 2 est intermédiaire : sur la gauche, nous voyons un groupe bien symétrique tel que l'aimaient nos grands-parents, tandis que sur la droite, nous trouvons un arrangement confortable comme le conçoit la jeune génération.

Les figures 3 et 4 nous montrent des exemples à ne pas suivre. **Le taudis** a généralement pour cause une mauvaise éducation, un esprit faussé ou déséquilibré, car on pourrait fort bien aménager une chambrette confortable au lieu du repoussant local de la figure 3. Dans la figure 4, nous voyons le défaut contraire, si l'on peut dire : **la chambre surannée** ; tout est soigneusement à sa place, mais l'encombrement est tel que le confort d'une pièce semblable devient problématique malgré l'intérêt que présente un excellent mobilier ancien. C'est le type de la chambre « rangée » qu'on trouve encore presque partout à la campagne.

Enfin, pour terminer, les figures 5 et 6. Nous voyons encore trop souvent des **chambres de « bonne »** aménagées sans scrupule dans des galetas destinés, à l'origine, à entasser les provisions du ménage. Ce local, avec un simple châssis, ne possède pas une lumière et une ventilation suffisantes. Cette disposition est interdite par nos lois et il serait du devoir de chacun de signaler à la police de tels locaux. Ce que l'on pourrait en faire avec quelques frais, en perçant une lucarne dans la toiture, nous montre la figure suivante et l'on conçoit qu'une chambrette ainsi disposée constitue le refuge nécessaire à chacun après les heures de travail.

Il faut remercier vivement le Cartel romand de l'effort qu'il a fait avec l'aide financière de la Section romande de l'U. S. A. L., (Union suisse pour l'amélioration du logement) pour donner un tel enseignement au public ; l'expérience tentée au comptoir de cette année n'a cependant pas été concluante, car toute une partie du programme n'a pu être réalisée à cause du caractère exclusivement commercial que présente — légitimement — l'entreprise du comptoir. On s'est rendu compte, en effet, qu'il est difficile d'exercer une pression utile sur des commerçants qui désirent avant tout mettre en vedette leurs marchandises, alors que le but du cartel était de montrer des ensembles où chaque chose est à sa place au point de vue de la rationalisation du travail ménager.

Il y a là, cependant, un intéressant essai qu'il faut encourager et qu'il faudra renouveler sur d'autres bases pour lui assurer une réussite certaine et que nous souhaitons prochaine.

HI.

Chambre de bonne avant et après transformation.

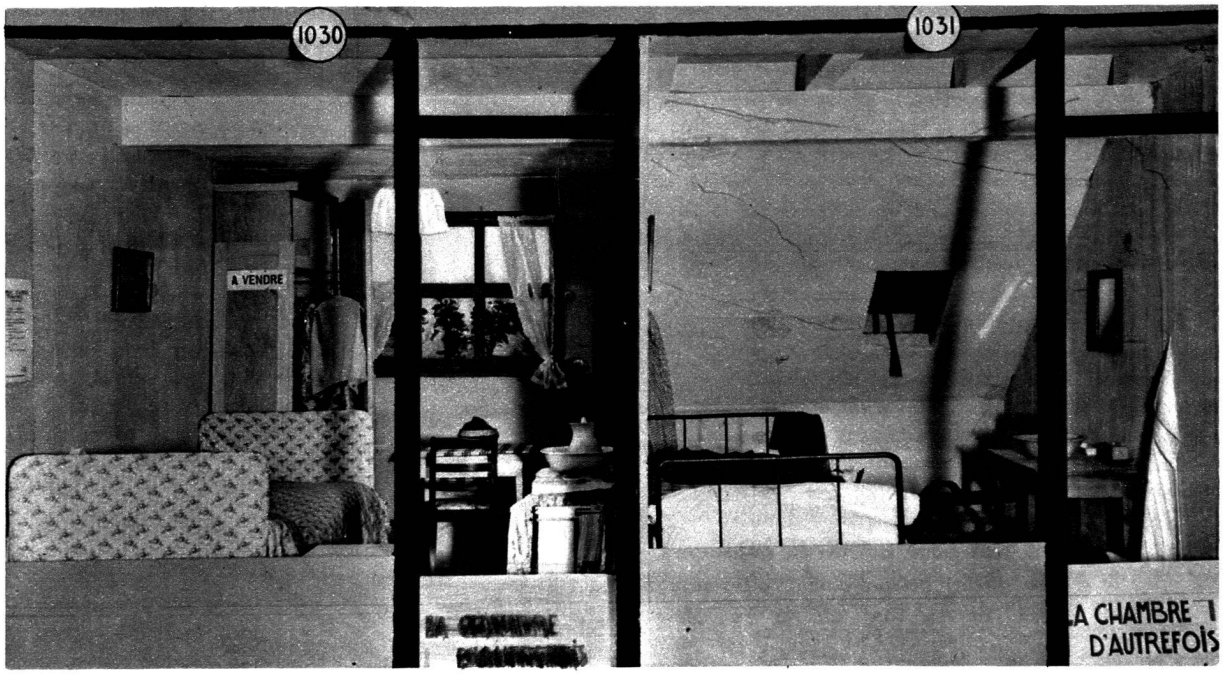

Fig. 5 et 6